

charte énergie-climat des commerçants liégeois

L'objectif de cette charte est de mettre en valeur les commerçants sensibles aux économies d'énergie et désireux d'être actifs dans ce domaine.

Cette année, au sein de mon commerce, JE M'ENGAGE A ...

- fournir à mes clients des sacs biodégradables ou réutilisables
 - réduire la distribution de sacs en plastique jetables jusqu'à leur suppression définitive. Ils peuvent être remplacés par des sacs ou cabas réutilisables (en coton, fabriqués à base de produits biologiques et équitables, ...) ou par des sacs en papier
 - sensibiliser mes clients à l'utilisation de sacs réutilisables

- communiquer « écologique » par le biais de matériel recyclé
 - utiliser par ex. du papier recyclé pour l'impression des promotions, folders, tickets de caisse ; pour étiqueter mes marchandises ; ...

- trier, maîtriser, réduire mes déchets
 - réduire le volume des déchets produits en demandant par ex. aux fournisseurs de réduire le sur-emballage
 - le fait d'effectuer automatiquement le tri sélectif de mes déchets contribuera à un meilleur recyclage

- limiter ma consommation d'énergie
 - choisir des modes d'éclairage peu énergivores aussi bien à l'intérieur du magasin, qu'en vitrine ou que pour l'enseigne (ex. lampes basse consommation, LED, ...)
 - privilégier l'éclairage naturel si possible
 - optimiser la durée d'éclairage des vitrines
 - maîtriser les pertes de chaleur en gardant les portes fermées lorsqu'il n'y a pas de passage
 - diminuer la t° de mon magasin : une t° de 19°C suffit pour assurer un bon confort thermique l'hiver
 - en été, ne pas dépasser un écart supérieur à 5°C entre la t° extérieure et intérieure
 - préférer des systèmes radiants à la place de convecteurs d'appoints électriques
 - contrôler régulièrement (1x/mois) mon compteur électrique

- limiter et vérifier régulièrement ma consommation d'eau
 - préserver au maximum les ressources en eau potable en installant par exemple des économiseurs d'eau sur les robinets, des chasses d'eau à double et faible débit
 - contrôler régulièrement (1x/mois) mon compteur d'eau pour détecter une consommation anormalement haute qui est souvent signe d'une fuite dans la tuyauterie

- Je choisis un ou plusieurs autres engagements pour 2011
 -
 -
 -

Origine et objectifs de cette charte

La Ville de Liège a décidé via l'action prioritaire n°4 de son Projet de Ville 2007-2015 d' « agir concrètement pour le Développement Durable ».

De plus, en novembre 2008, la Ville de Liège a adhéré à l'initiative de la Commission européenne « la Convention des Maires pour une Europe de l'Énergie durable » dont un des engagements est de mobiliser la société civile pour qu'elle prenne part au développement d'un plan d'actions afin de diminuer les consommations d'énergie.

En vue de mettre en œuvre cet engagement, la Ville a voulu participer à la campagne européenne ENGAGE qui durera 20 mois, d'avril 2011 à novembre 2012 et dont le but est d'appeler les autorités, la population et les forces-vives liégeoises à s'engager à diminuer leur consommation d'énergie.

Vous, commerçants, faites partie de ces forces-vives !

En pratique

Cette charte reprend toute une série d'engagements en faveur d'une énergie durable

- vous êtes invités à vous engager à mettre en application au moins 1 de ces engagements en 2011
- en échange, vous recevrez un AUTOCOLLANT à apposer sur votre vitrine ou votre comptoir en guise de signe distinctif
- en outre, vous apparaîtrez sur le site de la Ville www.liege.be ainsi que sur le site de la campagne www.climat.liege.be sous l'onglet « commerce » en tant que commerçant soucieux des économies d'énergie
- en fin d'année, le Service Commerce de la Ville de Liège fera le point avec vous afin de voir si vos engagements ont été fructueux, ce que nous espérons !

Charte à retourner au Service Environnement de la Ville de Liège

Féronstrée, 94 - 4000 Liège - energie@liege.be - 04/221 93 66

Nom & Prénom : Enseigne :

Tel : Courriel :

Adresse :

Fait le Signature :